



parcours VAE pour le titre de l'Ircom Manager de Projets Communication

VAE | le principe

La validation des acquis de l'expérience consiste à évaluer les compétences qui ont été acquises par le candidat au travers de son parcours professionnel ou personnel et de les comparer aux exigences du référentiel d'activités du titre.

L'évaluation de l'expérience personnelle et professionnelle permet :

- d'obtenir la validation totale du titre, si les compétences évaluées correspondent à la totalité des unités exigées par le référentiel du titre,
- d'obtenir la validation partielle du titre et un délai de 5 années pour acquérir l'expérience manquante ou pour effectuer les modules de formations complémentaires préconisées par le jury et les valider.

des titres certifiés | par l'Etat

Notre titre de **Manager de projets communication** est certifié de niveau I et inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles | www.cncp.gouv.fr

(publication au Journal Officiel du 3 mars 2017 - 321p)

La certification est accordée à l'issue d'une procédure rigoureuse qui examine notamment la situation des titulaires du titre en relation avec l'emploi occupé. Elle n'est obtenue que si le titre a fait les preuves de son utilité et de son intérêt sur le marché du travail, c'est-à-dire si les titulaires du titre certifié occupent effectivement un emploi correspondant à leur formation. Elle permet aux entreprises de juger d'une qualité attestée par un titre, soit au moment du recrutement, soit au moment de choisir une formation pour un salarié.

un droit individuel inscrit | dans le code du travail

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience notamment professionnelle en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle, ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles » | Loi 2002-73 du 17 janvier 2002

Le parcours VAE s'articule autour du référentiel d'activité du **Manager de projets communication**. Votre expérience doit pouvoir couvrir tous les champs de compétences requis.



voire parcours VAE à l'Ircom en 5 étapes

étape 1 | information & conception du dossier de recevabilité

- premières informations par téléphone ou sur le site internet www.ircom.fr
- réunion d'information sur rendez-vous à l'Ircom (Angers)
- remise du dossier de recevabilité (200 euros à la remise du dossier)

étape 2 | analyse du dossier de recevabilité

- examen du dossier de recevabilité par la Direction des études
- étude de la recevabilité du dossier VAE et décision
- orientation vers un autre dispositif si besoin

étape 3 | accompagnement pour la constitution du dossier VAE (40 euros par heure • 20 heures maximum)

- assuré par un professionnel de la cellule VAE de l'Ircom
- entretiens individuels planifiés

étape 4 | dépôt du dossier de VAE (800 euros au dépôt du dossier)

- traitement des dossiers
- vérification de l'adéquation entre les compétences requises pour le titre et les compétences acquises par le candidat
- recommandations éventuelles au candidat avant passage en Jury VAE

étape 5 | passage devant le Jury VAE constitué par l'Ircom

Suite à l'examen de votre expérience par le Jury, deux éventualités les plus courantes peuvent alors se présenter :

- le jury VAE décide d'attribuer la totalité du titre. La décision est notifiée au candidat par le président du Jury d'attribution du titre.
- le jury décide de n'accorder qu'une partie du titre.
Dans ce cas, il indique la partie du titre qui est attribuée et dont le candidat pourra conserver le bénéfice pendant 5 ans. Par ailleurs, le jury précise le type d'expérience nécessaire ou la formation complémentaire pour obtenir l'ensemble du titre.